

PREUVE DE NATIONALITE: ORIENTATION (SYNTHESE)

Vous recherchez?	Service compétent
Un décret de naturalisation	Les décrets de naturalisation sont publiés au journal officiel, consultable sur Internet. https://www.legifrance.gouv.fr/.
	Si la date du décret est inconnue : les Archives de Paris conservent la liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française ente 1900 et 1979 (en libre accès en salle de lecture). Avant 1900, la recherche s'effectue directement dans le bulletin des lois, consultable à la Bibliothèque nationale de France ou à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris ou aux Archives de Paris. Pour les années 1980-2005, voir avec les Archives nationales. À partir de 2006, contacter la sous-direction d'accès à la nationalité française (ministère de l'Intérieur): sdanf-brupi-preuvenat@interieur.gouv.fr
Le dossier d'instruction préparatoire du décret de naturalisation (qui ne contient pas le décret publié)	Ils sont conservés aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine. Attention, vous devez faire une recherche préalable en ligne, en créant votre espace personnel.
Une acquisition de la nationalité par déclaration	Les Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) conservent des dossiers et, le cas échéant, vous réorienteront vers la sous-direction d'accès à la nationalité française (SDANF, ministère de l'Intérieur) qui en conserve également. Si vous le pouvez, faites au préalable une demande de recherche sur votre espace personnel. À partir de 2013, les dossiers sont conservés par la SDANF (sdanf-brupi-preuve-nat@interieur.gouv.fr)
Une acquisition de la nationalité par jugement	Les jugements ont été conservés auprès des juridictions des pays concernés, y compris durant les périodes de colonisation française.

Attention : les fonds d'archives relatives à la nationalité provenant *des justices de paix et tribunaux d'instance* conservés aux Archives de Paris **ne contiennent aucun document ayant valeur de preuve** : uniquement des documents préparatoires, non finalisés, non signés (brouillons de déclarations, de certificats de nationalité). *Pour en savoir plus* :

- La fiche d'aide à la recherche publiée sur le site des Archives de Paris : **archives.paris.fr** > généalogie/biographie > <u>documents relatifs à l'acquisition de la nationalité française (non conservés aux Archives de Paris)</u>;
- Le site Internet des Archives nationales : https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/.

Mise à jour : avril 2025